

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION PRÉFECTORALE D'ACCÈS AU PORT EST

(Références réglementaires : L. 5332-16 et L. 5332-18 ; Arrêté du 24 juin 2026 portant application des articles R. 5332-62 à R. 5332-68 du code des transports)

Formulaire de demande à adresser par mail à : eas.gpmdlr@reunion.port.fr

Le GPMDLR informe qu'une enquête administrative de sécurité sur les personnes demandant un accès permanent à l'enceinte du port Est est diligentée par le service national des enquêtes administratives (SNEAS). Le résultat de cette enquête peut conduire à une décision de refus de la part de l'autorité préfectorale en cas de condamnation criminelle ou correctionnelle incompatible avec les fonctions à exercer ou lorsque la moralité ou le comportement de l'intéressé ne présentent pas les garanties requises au regard de la sûreté de l'Etat, de la sécurité publique, de la sécurité des personnes, de l'ordre ou sont incompatibles avec l'exercice des fonctions envisagées.

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME

Dénomination :

Nom/Prénom de l'employeur :

Adresse de la société :

Code postal :

Numéro SIRET :

Information de la décision d'habilitation ou de refus :

Coordonnées du service et/ou de la personne à informer dans l'organisme (téléphone et adresse mail) :

.....

.....

PARTIE A REMPLIR PAR LE SALARIÉ DEMANDEUR

Nom de naissance :

Nom d'usage :

Prénom(s) :

Date/Lieu de naissance :

Sexe : ☐ Féminin ☐ Masculin

Adresse :

Département : Pays :

Nationalité : Code postal :

Description du poste :

INSTRUCTION

Type pièces justificatives : Carte d'identité ☐ Passeport ☐
Titre de séjour ☐

Réf. pièces justificatives (N° carte d'identité, passeport ou titre de séjour) :

Copie de la pièce d'identité à fournir R/V (**OBLIGATOIRE**).

Identifiant unique (Cadre réservé ASIP du GPMDLR) :

Signature de l'entreprise ou du référent

(Cachet et signature **OBLIGATOIRE**)

Signature du demandeur

Cachet ASIP du GPMDLR en précisant la date de réception

MENTIONS RGPD

Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'Agent de Sûreté de l'Installation Portuaire du terminal à conteneurs et marchandises conventionnelles – Service Sûreté du GPMDLR – Dans le but d'autoriser l'accès au Port Est par la délivrance d'un titre de circulation permanent. Les informations sont conservées 5 ans pour les accès permanent et sont destinées à l'autorité préfectorale, à l'ASIP, au bureau des titres de circulation, à la direction de la Capitainerie et aux forces de l'ordre sur demande. Conformément aux lois informatique et libertés et au RGPD vous pouvez exercer vos droits notamment d'accès à vos données (article 15 du RGPD), de rectification (article 16 du RGPD), d'effacement (article 17 du RGPD), d'opposition (article 21 du RGPD), de limitation (article 18 du RGPD), ou de portabilité (article 20 du RGPD), en contactant le DPO du GPMDLR à l'adresse suivante : dpo@reunion.port.fr .

En cas de différend, vous avez le droit d'introduire une réclamation (plainte) auprès de la CNIL (article 78 du RGPD).